

Convocation

Assemblée générale annuelle

Le 19 avril 2023 à 18h30

Le lien pour assister à l'assemblée virtuelle est disponible à l'adresse suivante :

www.desjardins.com/caisseeducation

L'assemblée générale annuelle se tiendra uniquement en mode virtuel. Cette formule implique que les membres présents lors de la diffusion de l'assemblée pourront voter séance tenante sur certains sujets alors que tous les membres seront appelés à voter sur d'autres sujets lors d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant la diffusion de l'assemblée.

En tant que membre, vous pourrez pendant l'assemblée:

- prendre connaissance du rapport annuel pour l'année financière terminée au 31 décembre 2022
- poser vos questions au conseil d'administration et traiter de tout autre sujet inscrit à l'ordre du jour
- prendre connaissance de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Dans les 4 jours qui suivront la diffusion de l'assemblée, vous pourrez:

- décider de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Élection au conseil d'administration par acclamation,

5 postes sont à pourvoir au conseil d'administration de la Caisse, soit :

- 2 postes pour le groupe 1 : Régions administratives de : Montréal, Laval, Lanaudière et la Montérégie, provenant du secteur de l'éducation
- 1 poste pour le groupe 2 : Régions administratives de : Québec, du Bas Saint – Laurent, de la Gaspésie--îles-de-la-Madeleine, Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, provenant du secteur de l'éducation
- 2 postes pour le groupe 3 : Régions administratives de : Mauricie, Centre du Québec, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Nord du Québec, Laurentides, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Outaouais, provenant du secteur de l'éducation

Veuillez noter que la période de mise en candidature s'est terminée le 9 février 2023 à 15h.

Personnes candidates à un poste au conseil d'administration

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Élus par acclamation	Élu par acclamation	Élues par acclamation
SAYUMWE, Michel MARRELLI, Nancy	BERNIER, Simon	DOUCET, Hélène GRENIER, Michèle

Pour en savoir plus sur les personnes candidates, vous pouvez consulter le document de présentation sur le site internet suivant: www.desjardins.com/caisseeducation ou sur demande auprès de la Caisse.

En vue de faciliter votre participation à ce rendez-vous annuel, nous avons déposé sur le site internet de la Caisse, dans la section « assemblée générale et résultats financiers », un aide-mémoire sur les règles de procédure applicables lors de l'assemblée, le projet de procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022 ainsi que le rapport annuel 2022.

Tous les membres de la Caisse sont convoqués à cette assemblée.

Signé le 3 mars 2023

Guy Pepin, Secrétaire

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée

- 1.1 Mot de bienvenue
- 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

- 2.1 Règles pour participer à l'AGA
- 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
- 2.3 Adoption de l'ordre du jour
- 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2022

3. Retour sur l'année 2022

- 3.1 Rapport du conseil d'administration
- 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
- 3.3 Rapport financier
- 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote

- 5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)
- 5.2 Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3 Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4 Élection par acclamation
- 5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée